

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR
POUR PERSONNES HANDICAPÉES
DU CENTRE DU QUÉBEC INC.**

**ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2023**



GROUPE RDL
VICTORIAVILLE SENCRL

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

450, boulevard des Bois-Francis Nord
Victoriaville (Québec) G6P 1H3
Tél.: 819 758-1544 — Téléc.: 819 758-6467

grouperdl.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE DU QUÉBEC INC.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE DU QUÉBEC INC. (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits d'activités de collecte de fonds dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements devaient être apportés aux montants des produits d'activités de collecte de fonds, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour les exercices clos le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022, de l'actif à court terme au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022, et des actifs nets au 31 mars 2023, au 31 mars 2022 et au 1er avril 2021. Nous avons exprimé, par conséquent, une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Groupe RDL Victoriaville SENCRL¹

Victoriaville
Le 29 septembre 2023

¹ Par Véronique Roy, CPA auditrice

Groupe RDL Victoriaville SENCRL est une entité juridique distincte et indépendante qui n'est pas associée ni mandataire des autres entités membres du Groupe RDL.



ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE DU QUÉBEC INC.**Résultats****Pour l'exercice clos le 31 mars****2023****2022****PRODUITS**

Subventions (annexe A)	426 939 \$	391 449 \$
Autres (annexe B)	4 746	7 575
	431 685	399 024

CHARGES

Salaires et charges sociales	79 919	91 502
Activités	1 439	1 392
Contractuelle	2 388	-
Entretien et réparations	-	586
Formation	1 346	1 558
Fournitures et approvisionnement	4 701	5 066
Frais bancaires	122	216
Loyer	3 493	3 685
Services professionnels	7 470	5 542
Soutien financier aux partenaires	228 047	247 884
Transport et communications	11 366	7 374
	340 291	364 805

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES**91 394 \$**

34 219 \$

ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE DU QUÉBEC INC.
Évolution de l'actif net
Pour l'exercice clos le 31 mars

	Affecté (note 3)	Non affecté	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT	74 500 \$	110 911 \$	185 411 \$	151 192 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(20 000)	111 394	91 394	34 219
Affectation interne	100 000	(100 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	154 500 \$	122 305 \$	276 805 \$	185 411 \$

ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE DU QUÉBEC INC.

Situation financière

Au 31 mars

2023

2022

ACTIF**ACTIF À COURT TERME**

Trésorerie et équivalents de trésorerie

290 121 \$

116 360 \$

Débiteurs (note 4)

829

563

Subventions

-

82 961

290 950 \$**199 884 \$****PASSIF****PASSIF À COURT TERME**

Créditeurs (note 5)

7 362 \$

9 144 \$

Apports reportés (note 6)

6 783

5 329

14 145**14 473****ACTIF NET****ACTIF NET AFFECTÉ**

154 500

74 500

ACTIF NET NON AFFECTÉ

122 305

110 911

276 805**185 411****290 950 \$****199 884 \$**

Pour le conseil d'administration :


_____, administrateur
_____, administrateur

ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE DU QUÉBEC INC.**Flux de trésorerie****Pour l'exercice clos le 31 mars****2023****2022****ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**Excédent des produits sur les charges **91 394 \$** 34 219 \$Variation nette des éléments hors trésorerie liés au
fonctionnement :Débiteurs **(266)** (73)Subventions **82 961** (82 961)Créditeurs **(1 782)** (5 318)Apports reportés **1 454** 749**173 761** (53 384)**ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT**

Encaissement d'un placement - 6 125

**AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS
DE TRÉSORERIE****173 761** (47 259)**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT****116 360** 163 619**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 7)****290 121 \$** 116 360 \$

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est, par conséquent, exempté des impôts sur le revenu. Il s'agit d'un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et a pour mission de promouvoir les loisirs pour personnes handicapées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La principale estimation porte sur la dépréciation des actifs financiers.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Autres produits

L'organisme constate les produits provenant de dons et d'activités lorsqu'ils sont encaissés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de la trésorerie et équivalents et des autres débiteurs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Régime de retraite

Les employés de l'organisme participent au régime de retraite du personnel œuvrant au sein des organismes communautaires. Ce régime, administré par un régime de retraite indépendant, est un régime à prestations déterminées. L'organisme comptabilise les cotisations sur la base d'un régime à cotisations déterminées, car il ne dispose pas de toutes les informations lui permettant de le comptabiliser selon la méthode applicable à un régime à prestations déterminées.

ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE DU QUÉBEC INC.
Notes complémentaires
Au 31 mars 2023

3. AFFECTATION INTERNE

Le 17 janvier 2023, le conseil d'administration a décidé de réaffecter le solde de 54 500 \$ provenant des affectations du 31 mars 2022 à un nouveau projet, soit la relocalisation de l'ARLPHCQ et le démarrage de la centrale de prêts d'équipement à Victoriaville. Le 29 septembre 2023, le conseil d'administration a également décidé d'affecter un nouveau montant de 100 000 \$ du solde de l'actif net non affecté du 31 mars 2023 pour les projets décrits ci-dessous.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'une affectation interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au 31 mars 2023, les soldes affectés se détaillent de la façon suivante :

	2023	2022
Démarrage de la centrale de prêts d'équipement à Victoriaville et la relocalisation des bureaux	54 500 \$	-
Projets spéciaux permettant à l'organisme d'accomplir sa mission	-	42 000
Relance des activités de loisirs inclusives	-	12 500
Salaires pour un agent de développement en loisirs	-	20 000
Embauche d'un agent en développement de loisirs, sport et plein air et achat de matériel informatique	40 000	-
Achat d'équipements adaptés et d'une remorque	40 000	-
Achat de matériel publicitaire et promotionnel	20 000	-
	154 500 \$	74 500 \$

4. DÉBITEURS

	2023	2022
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	747 \$	528 \$
Autres	82	35
	829 \$	563 \$

ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE DU QUÉBEC INC.
Notes complémentaires
Au 31 mars 2023

5. CRÉDITEURS

	2023	2022
Comptes fournisseurs	1 097 \$	518 \$
Salaires et vacances	1 709	3 671
Retenues à la source et charges sociales	1 756	2 155
Frais courus	2 800	2 800
	7 362 \$	9 144 \$

6. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2023	2022
Solde au début	5 329 \$	4 580 \$
Plus : Montant encaissé	5 638	5 329
	10 967	9 909
Moins : Montant constaté à titre de produits	(4 184)	(4 580)
Solde à la fin	6 783 \$	5 329 \$

7. FLUX DE TRÉSORERIE

Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :

	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	284 027 \$	110 266 \$
Dépôt à terme	6 094	6 094
	290 121 \$	116 360 \$

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

9. ENGAGEMENT

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail venant à échéance le 30 juin 2024, totalise 3 762 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2024	3 010 \$
2025	752 \$

10. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Environ 98 % des produits de l'organisme proviennent du ministère de l'Éducation.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE DU QUÉBEC INC.**Renseignements complémentaires****Pour l'exercice clos le 31 mars****2023****2022****ANNEXE A - SUBVENTIONS**

AQLPH	- \$	19 000 \$
Ministère de l'Éducation - Fonctionnement	200 137	130 892
Ministère de l'Éducation - PAFLPHCQ	23 473	27 350
Ministère de l'Éducation - Programme d'accompagnement en loisir	199 145	209 627
MRC Arthasbaska	659	900
MRC Bécancour	1 400	650
MRC de l'Érable	570	100
MRC Drummondville	900	1 400
MRC Nicolet / Yamaska	655	1 530
	426 939 \$	391 449 \$

ANNEXE B - AUTRES

Cotisations et dons	1 065 \$	2 550 \$
Formation	2 280	4 800
Intérêts	1 181	175
Autres	220	50
	4 746 \$	7 575 \$